L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JEROME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, (MATIN,) 1er. AVRIL 1831.

☞ Vu la solennité du Vendredi Saint, à occasion de laquelle nous avons toujours été dans l'usage de donner congé à nos ouvriers, l'*Abeille* ne paraîtra pas demain samedi, 2 avril.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 1er. avril.

Les deux chambres de la Législature ayant été obligé de voter, comme elles le font ordinairement chaque année, leurs dépenses casuelles pour le temps de la session, et le trésorier de l'état ne pouvant prendre sur lui de payer ces dépenses qu'en vertu d'un acte spécial qui l'y autorise, le gouverneur a consenti à avancer la somme nécessaire, qui s'élève, dit-on, à environ 1500, pour ne soumettre à aucun retard ceux qui y ont droit. Cet acte de désintéressement et de loyauté mérite une mention honorable.

—Au moment où les citoyens de cette ville se disposent à élire un nouveau Conseil de-Ville, il n'est peut-être pas inutile de mettre sous leurs yeux l'article ci-après. Non pas, dieu merci! que nous ayons des chaînes devant nos églises à faire enlever; mais parce qu'il est bon de rappeler aux votans que dans ces sortes d'élections, on voit assez souvent s'introduire dans l'arène certains partisans des idées rétrogrades en fait de police, idées dont nos frères du nord ont été assez long-temps entachés, mais dont, à leur grand honneur, on les voit revenir graduellement, en dépit des hauts cris que ne cessent jamais de pousser à chaque amélioration de ce genre des échappés de l'école de Loyola, qui sont venus, dignes disciples du maître! entasser chez nous la livrée religieuse et prêcher l'abolition de la liberté individuelle au nom de la volonté générale. Il serait par trop reprochable que nous, qui nous piquons de philosophie, tombassions, sous l'administration de tels hommes, dans un inconcevable système d'inutile rigorisme, précisément à l'instant où les autres villes de l'Union s'en affranchissent. Au lieu ne plaise que nous songions à faire aucune allusion aux honorables candidats qui se sont déjà présentés; mais il peut en venir d'autres. Voici l'article en question; c'est le complément de l'éloge qui nous adressions l'autre jour aux habitants de la Pensylvanie.

"LES CHAINES OCCASIONNELLES.—Nous avons travaillé avec le plus grand intérêt les progrès du *Bill pour l'abolition des chaînes*, dans la législature de la Pensylvanie; et maintenant nous sommes à même de pouvoir donner à nos lecteurs la nouvelle intéressante que ce bill a été adopté par les deux chambres, et qu'il ne lui manque plus que la signature du gouverneur pour certainement ne la refuser pas) pour qu'il ait force de loi. A New-York, dont, aujourd'hui d'être la dernière ville où aient cours d'indécentes institutions qui prétendent que les nègres *publiques* soient destinés à porter des chaînes pour le profit ou le caprice de quelques individus. Que ce peuple ne parle plus de voir ce sujet en choisissant les membres du conseil municipal."

(N. Y. Daily Advert.)

On nous assure qu'un Chacta, associé d'avec un de ses camarades de campement, a été condamné à mort, il y a quelques semaines, comme étant le bord du Grand-Seigneur, et que cet infortuné doit subir sa sentence dans quinze jours. Il a été jugé par un conseil de guerre composé de la plupart des principaux chefs de la nation. Nous ignorons quel est le crime dont il est accusé; mais nous sommes sûrs que ce n'est pas sur une simple présomption qu'on a prononcé contre lui la peine du Talion, sans doute il aura été convaincu du fait qu'on lui impute. La grande sévérité qui a été déployée en cette occasion, nous paraît de bon augure pour la sûreté de la vie et de la propriété de ces malheureux!

NOUVELLES D'EUROPE.

Un navire arrivé hier de Liverpool, et un autre du Havre, ont apporté des nouvelles, de la première ville du 14 février, et de la seconde du 9. Du Havre nous n'avons point de gazettes, mais quelques lettres commerciales, qui nous ont été communiquées, annoncent positivement que le duc de Nemours a été élu roi de Belgique, dans l'assurance du congrès du 3, et que, jusqu'aux dernières dates, le roi Louis-Philippe avait refusé de sanctionner cette nomination. La même nouvelle se lit dans les journaux de Londres et de Liverpool. Le gouvernement français a reçu la notification de cette élection le vendredi 4 février, et on assure qu'à minuit, le même jour, à la suite d'un conseil des ministres, dans lequel le maréchal Soult et le comte Sébastiani ont été fortement d'avis de maintenir cette élection, tandis que le roi s'y opposait, un courrier a dû être expédié au gouvernement belge pour lui porter le refus de la France.—Trois candidats ont été élus par le congrès: le duc de Nemours, le duc de Leuchtenberg et l'archiduc Charles: le premier a obtenu 97 voix, le second 74, et le troisième 21.

—Une maison de commerce de cette ville, a eu la bonté de nous communiquer l'extrait suivant d'une lettre qu'elle a reçue par le *Marcella*:

HAVRE, 9 février.

"Vous apprendrez par vos papiers publics l'élection du duc de Nemours au trône de Belgique, et le refus de notre gouvernement de sanctionner cette élection. La sagesse de cette résolution est évidente; cependant il ne faut pas se dissimuler qu'elle agravera l'état d'anarchie de ce pays, en même temps que d'un autre côté elle prolongera la position incertaine de la France relativement à la question de la paix ou de la guerre."

Le *Temps* affirme que le gouvernement français a refusé de confirmer le dernier protocole, signé à Londres par le prince de Talleyrand, relativement à l'arrangement de la dette de la Hollande et de la Belgique. D'autres journaux prétendent que le refus de ce gouvernement a pour objet les frontières assignées aux deux états.

Des nouvelles reçues à Londres y ont annoncé qu'une insurrection avait éclaté dans la Gallicie, en faveur de la Pologne.

Le ministre de la guerre de France avait ordonné au corps d'artillerie de préparer et d'équiper 100 batteries de campagne, de six pièces de canon chaque, pour la fin de janvier. Cet ordre ayant été exécuté, le maréchal Soult vient de commander la formation de 30 autres batteries, qui porteront la force de l'artillerie à 900 pièces de canon.

Le *Constitutionnel*, après avoir annoncé l'élection du duc de Nemours, et recommandé au gouvernement français de la sanctionner, comme étant le seul moyen de sauver la Belgique de l'anarchie, ajoute ce qui suit: "Il paraît presque certain que l'Angleterre ne se précipitera pas dans une guerre injuste, pour violer, au préjudice de son commerce et de son repos, un droit qu'elle a elle-même proclamé hautement, celui de la non intervention; et si l'Angleterre reste en paix, quelle puissance continentale oserait défier la France! Au reste, nous jetons ces réflexions à la hâte, et nous nous réservons jusqu'à ce que la détermination du cabinet du Palais-Royal soit connue."

La *Quotidienne* dit: "La diète polonaise a envoyé le mois dernier à Vienne le comte Michaelowsky, dont la mission a été tenue secrète. On dit que cet envoyé était chargé d'offrir le trône de Pologne au duc de Reichtadt, qui dans ce cas, aurait réuni la Gallicie à ses nouveaux états. Le cabinet de Vienne a, dit-on, refusé cette proposition, ses vues à l'égard du duc de Reichstadt étant toutes différentes. On doit, ajoute-t-on, assigner bientôt à ce prince un poste important dans l'armée d'Italie."

M. de Potter s'est remontré sur la scène politique; il a adressé de sa retraite une lettre à un journal belge, dans laquelle il expose que la seule alternative qui soit laissée au congrès national est d'opter en faveur d'une république.

Le ministre de la guerre de France a proposé aux chambres la formation d'une légion composée d'étrangers, pour être employée hors du territoire du royaume.

Une ordonnance de Louis-Philippe a défendu les missions catholiques en France, supprimé leurs traitemens, et aboli toutes les fêtes obligées, excepté celles de Pâques, de la Noël et de la Pentecôte.

Les nouvelles de Pologne, écrit-on de Londres le 10 février, n'ajoutent presque rien à ce qu'on savait précédemment de ce pays. La *Gazette d'Augsbourg* du 31 janvier, contient ce qui suit. "Une lettre particulière de Varsovie du 25 janvier, affirme que la veille la diète avait décrété la séparation de la Pologne d'avec la Russie, et l'entière indépendance du premier état.

Ces nouvelles, comme on voit, ne sont pas d'une bien haute importance; elles ne nous éclairent sur aucun fait; l'une des plus importantes questions, l'élection d'un roi de Belgique, qu'on attendait avec la plus vive impatience comme devant déterminer la politique des cabinets européens à l'égard de ce nouvel état nous laisse encore après solution dans la même incertitude. Les journaux anglais doutent, mais croyons avec quelque raison, de la sincérité du refus de Louis Philippe. Le *Messager des Chambres*, de Paris, dit que le roi n'a pas dû se prononcer en faveur de l'élection de son fils, parce que la majorité qu'il a obtenue n'est pas assez grande pour indiquer que le jeune prince soit désiré par la majorité du peuple belge: ce qui veut dire, que Louis-Philippe consentira volontiers à donner son fils, quand il croira pouvoir se lever de tout reproche aux yeux de l'Europe. S'il y a de la franchise au fond de cette politique, elle est bien mal placée, il faut en convenir; mais il est plus probable que le ministère français ne se sentant pas encore en mesure de résister au choc dont il est menacé, ne songe qu'à gagner du temps pour organiser ses moyens de défense.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

—Deux très-jeunes gens, déserteurs du régiment sarde de la reine, sont dans les prisons de Bourg, et devaient être livrés aux autorités sardes, conformément au traité du 12 septembre 1829. Le bruit de leur extradition s'étant répandu, la foule de personnes se sont présentées chez M. le préfet de l'Ain pour le prier de solliciter en leur faveur. Il a été en effet sursis à leur extradition.

Ces jeunes gens venaient s'enrôler dans un régiment français. Ils prétendent, à l'attitude et au dire de leur Piémont prenant contre nous, que c'est comme si la guerre était déclarée à la France; et, non avant s'en être pris, ils quittaient les rangs du despotisme. Les imprudens ne connaissant pas les détours de la diplomatie, les protestations d'amitié en même temps qu'on fait des armements, les lettres de commerce au moment de la plus forte haine. Aussi, là où ils en retirent du service, ils n'ont encore trouvé qu'une prison. Tout cet espoir du moins qu'on ne les rendra pas au supplice qu'ils attend. *(Cour. de l'Ain.)*

—Le 9 de ce mois, le commissaire général de la marine au Havre a reçu du chef de la Légion d'honneur, le matelot de première classe Georges Louis Benson, du port du Havre, qui, lors de la prise de Varsovie, a sauvé des mains des Russes un drapeau polonais. Nous ne connaissons rien de plus beau que cet infortuné dont sûrement bien des mères béniront le nom. Nous ne savons pas si, en la personne de la Pologne, ce n'est pas sur une tête de martyr que tombera le coup qui doit la frapper. Mais, si le malheureux Varsovie est destiné à être le bouclier de l'Europe, ne faut-il pas que, sur le bord de l'abîme, quelques-uns de ses enfans, en mêmes temps que leur mère, se jettent pour la sauver?